



Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 03 novembre 2022 à 20 h Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 21

Conseillers présents : 19

Conseillers représentés : 1

Date de convocation : 27 octobre 2022

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Joan MAAGER, Mme Carole METZ, Mme Emmanuelle PARISSÉ, M. Alain VOLTZENLOGEL

Absent avec pouvoir : Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Agnès GUILLAUME

Absent non représenté : M. Philippe SCHILLING

Objet : Règlement intérieur de la bibliothèque municipale

Par délibération du 20 janvier 2022, le Conseil Municipal a approuvé un règlement intérieur de la bibliothèque municipale, actualisé par rapport à la loi n° 297 du 22 décembre 2021 qui prévoit la gratuité de l'accès aux bibliothèques municipales pour tous les usagers. Une information complémentaire est proposée dans le règlement concernant les prêts d'ouvrages. Celle-ci précise que « tout document perdu ou détérioré sera facturé à un tarif dégressif et selon la date d'entrée dans le catalogue de la bibliothèque ». Ce nouveau règlement est applicable à compter de la date d'exécution de la délibération.

Vu les articles L.1421-4 et D.1421-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.310-1 à L.310-6 du Code du Patrimoine,

Entendues les explications de Mme Fabienne ANTHONY, Adjointe au Maire

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents.

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 08 novembre 2022

Publiée ou notifiée le 08 novembre 2022

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



Le secrétaire,
Julien ANCKLY